



BNP PARIBAS



NOUVEL ACCORD & FIN D'ANNÉE

La CFDT BNP Paribas signe l'accord « en faveur du maintien dans l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap »

20 Décembre 2022

A quoi sert « L'Accord Handicap » ?

L'accord démontre, entre autre, la volonté de l'entreprise de se rapprocher du taux d'emploi de 6% envers les personnes en situation de handicap (5,38 % en 2021 chez BNPP)

Il définit aussi les accompagnements et aménagements possibles pour les salariés en situation de handicap.

Par ce nouvel accord, La CFDT a obtenu :

- Davantage d'embauches en CDI.
- Dispositif spécial de **temps partiel/réduit de fin de carrière**.
- Plus de précision concernant les **aménagement et aides matériels** possibles.
- **Sensibilisation et informations** accrues sur le sujet du handicap.
- **Prolongation de « Mission Handicap »**, accompagnant activement les salarié(e)s en situation de handicap tout au long de leur parcours professionnel.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

- [PAGE ECHONET](#)
- [MISSION HANDICAP](#)
- [COMMUNICATION CFDT DÉDIÉE](#)

Votre référent CFDT

Rémy MEYNARD

remy.meynard@bnpparibas.com

07 64 36 72 53



★ **La CFDT BNP PARIBAS vous souhaite une belle et heureuse fin d'année !** ★
★ **Profitez de vos proches, profitez de ces moments de fin d'année pour vous reposer, vous amuser.** ★

★ **Et surtout : prenez soin de vous !** ★

★ **PASSEZ D'EXCELLENTE FETES DE FIN D'ANNÉE !** ★